Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

SLOW



REGISTRE DES DÉLIBÉ ID : 038-200040111-20201215-20_240-DE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 20_240

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD LIGUE CONTRE LE CANCER L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 9 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 36

Résultat du vote :

Pour: 36
Contre: 0
Abstention: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel); Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Christiane BROTO SIMON (Saint Franc); Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

<u>Pouvoirs</u>: Nathalie HENNER à Jean Claude SARTER; Wilfried TISSOT à Stéphane GUSMEROLI; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET; Suzy REY à Martine MACHON; Jean Paul SIRAND PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

CONSIDÉRANT que la convention de collecte du verre au bénéfice de la Ligue Contre le Cancer est arrivée à échéance le 31 décembre 2019,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse versait 3,05 € par tonne de verre reprise par le collecteur à la Ligue, soit environ 1 800 € par an.

RAPPELANT qu'un autocollant indiquant ce partenariat a été apposé sur chacune des colonnes verre du territoire afin d'inciter les usagers à trier ce matériau,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission déchets réunie le 7 décembre,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

AUTORISE la signature d'une nouvelle convention de 3 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 15 décembre 2020,

